

**NOTICE POUR REMPLIR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
SUR DÉMARCHES SIMPLIFIÉES**

Dépôt des dossiers jusqu'au **vendredi 12 mai 2023, délai de rigueur**

Cliquer sur « commencer la démarche »

SE CONNECTER

Entrer sur le site Démarches simplifiées à l'aide du lien fourni par votre administration :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2023-programmes-s-et-k-prefecture-du-var>

Si vous vous connectez pour la première fois, vous devez créer un compte.

Une fois votre compte créé, **il vous faudra vous déconnecter (en haut à droite de la page), puis cliquer** à nouveau sur le lien pour accéder au formulaire en ligne.

REEMPLIR LE FORMULAIRE

L'identification se fait à l'aide de votre numéro SIRET.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Vous remplirez le formulaire en ligne de la même façon que vous auriez renseigné le CERFA habituel, les champs sont similaires.

Contacts : il s'agit du responsable de la personne en charge de la demande et qui sera en contact avec nos services pour gérer le dossier de subvention.